



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Retrait des délibérations du 23 avril 2018 portant sur l'acquisition de la parcelle cadastrée C83, rue de Bretagne et d'une partie de la parcelle C318, rue Edith Piaf, en vue de la réalisation d'un camping

DEL-2018-089

Numéro de la délibération : 2018/089

Nomenclature ACTES : Domaine et patrimoine, acquisitions

Information relative à l'environnement : oui/non

Date de réunion du conseil : 24/09/2018

Date de convocation du conseil : 18/09/2018

Date d'affichage de la convocation : 18/09/2018

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, Mme Véronique RISSEL, M. Eric SEGUET.

Était représenté : M. Christophe MARCHAND par M. Loïc BURBAN

Était absent : M. Eddy RENAULT

Était absente excusée : Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS

Retrait des délibérations du 23 avril 2018 portant sur l'acquisition de la parcelle cadastrée C83, rue de Bretagne et d'une partie de la parcelle C318, rue Edith Piaf, en vue de la réalisation d'un camping

Rapport de Madame La Maire

Par délibérations du 23 avril 2018, le conseil municipal avait approuvé le principe de l'acquisition de la parcelle cadastrée C83, rue de Bretagne, propriété de la SAS Pierre Investissement et d'une partie de la parcelle C318, rue Edith Piaf, propriété de la SCI Les Jardins du Blavet, en vue de la réalisation d'un camping.

La ville de Pontivy dispose d'un camping municipal, non classé, à Toulboubou, composé de 32 emplacements nus : son offre touristique est peu qualitative au regard de son réel potentiel. Il est situé en zone inondable, ce qui rend impossible tout projet d'agrandissement.

Pontivy Communauté dispose de la compétence « Tourisme ». En 2013, le cabinet Somival a défini cet équipement d'intérêt communautaire, à la condition qu'il soit déplacé : le camping doit pouvoir être agrandi, et disposer d'une offre de meilleure qualité, tout en gardant sa proximité avec le canal de Nantes à Brest, véritable vecteur des flux touristiques.

La ville de Pontivy a mené les négociations pour acquérir les terrains précités, soit près de 2 Ha. Ils sont situés près du quartier de Kérostin et de l'écluse de la Cascade. Concernant le PPRI, seule une légère bande du terrain en parallèle du canal est en zone inondable. Ces terrains sont classés en zone Ubb. La requalification de cette zone en « zone de loisirs » est donc nécessaire dans le cadre du PLUI.

Parallèlement à cela, Pontivy Communauté s'est engagé lors des conseils communautaires des 14 juin 2016 et 5 décembre 2017, à conclure un contrat d'attractivité touristique avec le Département du Morbihan. Plusieurs projets ont été intégrés au programme, comme notamment la réalisation d'un nouveau camping sur la ville de Pontivy.

Le camping pourrait recevoir au moins le classement 3 étoiles.

➤ n d'un bâtiment accueil et logement des gérants de 150 m ²	Constructio 255 000 €
➤ n de 10 HLL (Habitations Légères de Loisirs) et réseaux	Implantatio 450 000 €
➤ n d'un bâtiment sanitaire de 120 m ²	Constructio 228 000 €
➤ construction d'une salle multifonctions de 150 m ² (pour animations, espaces détente, et petite restauration)	Ajout de la 255 000 €
➤ ent d'aires de jeux	Aménagem 60 000 €
➤ ent paysager, réseaux des emplacements nus et camping-car	Aménagem 367 500 €

➤ ent d'une aire de service camping-car	Aménagement 15 000 €
➤ tionnement visiteurs et usagers	Parking/sta 30 000 €

(Evaluation du coût des travaux HT, hors honoraires architecte, BET, SPS, OPC...) **TOTAL 1 660 500 €**

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant	Concours financiers	Montant	Taux
Travaux d'aménagement	1 660 500 €	- Etat Contrat de ruralité	230 000 €	10,6 %
		- Etat FSIL	100 000 €	4,61 %
Honoraires techniques et frais	199 260 €	- Contrat de partenariat Région/Europe	150 000 €	6,91 %
Achat du terrain	310 000 €	- Conseil départemental (contrat d'attractivité touristique)	464 940 €	21,43 %
		- Etat FNADT Estimation du pourcentage de financement – coeur de ville	250 000 €	11,52 %
		- Autofinancement Pontivy Communauté	974 820 €	44,93 %
TOTAL	2 169 760 € HT	TOTAL	2 169 760 € HT	100 %

Pour simplifier la procédure, il semble opportun que l'achat desdits terrains se fasse directement par Pontivy Communauté. Ces conditions d'achat seront précisées lors d'un prochain bureau communautaire, un document d'arpentage devant préciser les surfaces exactes.

Nous vous proposons :

- De retirer les délibérations portant sur l'acquisition par la ville de la parcelle cadastrée C83, rue de Bretagne et d'une partie de la parcelle C318, rue Edith Piaf

La délibération est adoptée par 30 voix pour et 1 abstention

Ont voté pour : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL Mme Véronique RISSEL, M. Eric SEGUET

S'est abstenue : Mme Soizic PERRAULT.

Fait à Pontivy, le 25 septembre 2018

LA MAIRE
Christine LE STRAT

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

LA MAIRE
Christine LE STRAT

